

LES SOLUTIONS POUR FACILITER VOTRE RÉNOVATION

Conseils d'experts, aides financières individuelles et collectives, dispositifs d'accompagnement personnalisé, plateformes nationales d'information et d'orientation, formations en ligne...

Un monde de solutions s'offre à vous pour faciliter la rénovation énergétique de votre bâtiment.



+ Vous voulez plus d'informations sur la rénovation énergétique des copropriétés ? **Rendez-vous sur renovonscollectif.fr**



+ Vous souhaitez aller plus loin ? Le Mooc Rêno Copro est fait pour vous ! **Inscrivez-vous sur mooc-batiment-durable.fr**



+ Vous voulez être accompagné et recevoir des conseils personnalisés, rendez-vous dans l'espace conseil France Rénov' le plus proche de chez vous. **Plus d'informations sur france-renov.gouv.fr/copro**

Sachez que des aides financières existent au niveau national (Ma Prime Rénov', Copropriétés, certificats d'économies d'énergie, éco-prêt à taux zéro, TVA réduite à 5,5 %...), voire au niveau local.

Trouvez les aides auxquelles vous avez droit sur France Rénov'.

AVEC VOUS, RÉNOVONS COLLECTIF !

RÉNOVONS COLLECTIF

LE PROGRAMME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES COPROPRIÉTÉS

PARIS SACLAY

Communauté d'agglomération

avec

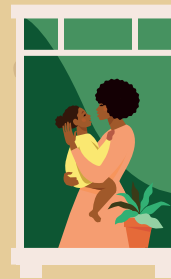
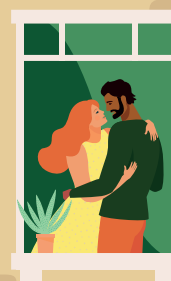


France Rénov'

Le service public pour mieux rénover mon habitat



Madame Bovary/stratéact

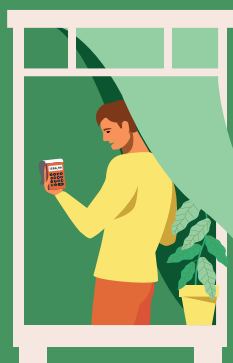


COPROPRIÉTAIRES GAGNANTS À TOUS LES ÉTAGES !

Et si nous parlions de la rénovation énergétique de votre copropriété ?

Et si vous êtes locataire ?

Vous pouvez, vous aussi, parler rénovation énergétique avec votre propriétaire. Vous avez tous les deux à y gagner !



La rénovation énergétique des bâtiments, on en parle de plus en plus.

Mais concrètement, pour vous, copropriétaire, ça veut dire quoi ?

Vous, qui voulez avant tout vous sentir bien chez vous, quelle que soit la période de l'année. Vous, qui voulez préserver votre capital, le bien dans lequel vous avez investi pour votre avenir, tout en contribuant à la protection de l'environnement.

La rénovation énergétique de votre copropriété est, tout simplement, votre meilleure alliée !

**Comment ?
Parlons-en !**

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE VOUS FAIT GAGNER SUR TOUS LES PLANS !

En agissant sur l'isolation du bâtiment (façades, toitures, planchers et vitrages), sur l'optimisation des systèmes de ventilation, de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de l'éclairage mais aussi parfois sur l'installation d'énergies renouvelables, la rénovation énergétique de votre copropriété vous offre :

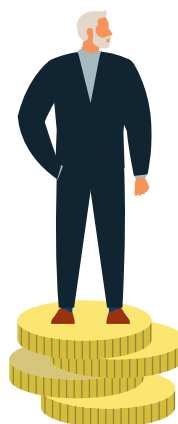
+ DUBIEN-ÊTRE, À TOUTES LES SAISONS!

Ni trop chaud, ni trop froid, juste comme il faut ! La rénovation énergétique vous apporte un confort thermique hiver comme été, mais aussi plus de tranquillité grâce à une protection contre le bruit extérieur.



+ DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE... ET PAS QUE !

En contrôlant votre thermomètre, vous contrôlez aussi votre budget ! La rénovation énergétique globale de votre logement peut réduire de 40 à 70 % votre consommation d'énergie. Des factures réduites et un esprit tranquille : plus besoin de surveiller l'évolution du prix du gaz !



+ UN PATRIMOINE VALORISÉ, POUR UNE FUTURE VENTE OU LOCATION

Pour préserver voire augmenter la valeur de votre bien, la rénovation énergétique est une solution ! Son étiquette a un effet direct sur son prix de vente ou de location. Pour exemple, dans le Grand Est, les appartements dans les meilleures classes énergétiques se vendent en moyenne 17 % plus chers que ceux dans les moins bonnes classes.

Source : Étude sur la valeur verte des logements en 2020 des Notaires de France

+ UN BÂTIMENT À LA HAUTEUR DES NOUVELLES EXIGENCES

Grâce à la rénovation énergétique, votre bien s'offre une seconde jeunesse ! Tout comme le neuf, il saura répondre aux attentes actuelles en matière d'esthétisme, de confort et de performance écologique.

BON À SAVOIR

Lorsque le bâtiment montre des signes de vieillissement nécessitant des travaux (ravalement de façade, chauffage), c'est l'occasion de penser à la rénovation énergétique pour optimiser vos dépenses.

BON À SAVOIR

En 2025, les biens classés G ne pourront plus être mis en location. Les biens classés F et E suivront.



+ UNE CONTRIBUTION À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La rénovation énergétique de votre copropriété est un cercle vertueux qui va de votre bien-être jusqu'à celui de la planète ! En transformant votre bien en bâtiment basse consommation, vous réduisez ses émissions de CO₂ et luttez ainsi contre le changement climatique.